

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 31 août 2020 à 19 h  
11155, avenue Hébert  
tenue en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications  
Mme Marie-Claude Fournier, chef de division – service des loisirs et du développement social  
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet  
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat  
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA20 10 211**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2020, à 19 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 31 août 2020, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

### 10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Remerciements à tous ceux qui ont participé à la campagne de financement réalisée par la CDEC de Montréal-Nord et le Centre d'action bénévole de Montréal-Nord, en collaboration avec La Ruhe et la Caisse Desjardins dans le cadre du Plan de relance économique et commerciale de l'arrondissement.

---

M. Abdelhaq Sari, conseiller de Ville – district Marie-Claras

Point d'information :

- Point sur les actions accomplies dans le cadre des problèmes sur le boul. Albert-Brosseau entre les rues Éthier et Savard, satisfaction des citoyens.

---

Mme Chantal Rossi, conseillère de Ville – district Ovide-Clermont

Points d'information :

- Programmation à venir cet automne à la Maison Culturelle et Communautaire de Montréal-Nord;
- Retour des activités dans les bibliothèques;
- Reprise des activités de loisirs et des activités aquatiques cet automne;
- Clinique de dépistage de la COVID-19 encore ouverte.

---

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'information :

- Séance du conseil de ce soir sous le thème de la jeunesse;
- Avis du Conseil jeunesse de Montréal-Nord sur l'offre de service de la Maison Culturelle et Communautaire et du futur Pavillon du Parc Henri-Bourassa;
- Rentrée scolaire;
- Déclarations d'engagement jeunesse des élus;
- Point sur la voie d'accès sécuritaire sur le boul. Gouin et son démantèlement.

---

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

- Bonne rentrée à tous ceux qui retournent en classe;
- Félicitations aux organismes qui ont offerts des camps de jour;
- Dépôt d'une pétition de 600 citoyens qui souhaitent que les camps de jour soient gratuits.

### 10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 20.

Mme Louise Joseph

-Voie active sécuritaire sur le boul. Gouin – démantèlement

-Sens unique sur le boul. Gouin

M. Khelkhal Mohamed

-Bruit provenant d'un air conditionné sur le toit d'un immeuble commercial

Mme Louise Charron

-Problème de stationnement devant sa résidence – installation d'un panneau d'interdiction de stationner

Mme Manon Giachetti

-Corridors sanitaires sur l'avenue Matte – démantèlement

Mme Chantal Trottier

-Prolonger le temps alloué au clignotant vert sur le boul. Pie-IX pour tourner sur le boul. Henri-Bourassa, direction est, lorsque nous arrivons en provenance du pont Pie IX

-Circulation problématique à la jonction des boulevards Léger et Henri-Bourassa, près de la rue Armand-Lavergne, en direction ouest

-Voie active sécuritaire sur le boul. Gouin

M. Jean-François Gagné

-Quand et où sera construite la première piste cyclable protégée à part celle sur le boul. Gouin

Mme Demnati

-Opportunités futures qui verront le jour à Montréal-Nord en termes de transport en commun

Mme Renée Dagenais

-Voie active sécuritaire sur le boul. Gouin – démantèlement

-Présence d'un sans-abri au coin du boul. Henri-Bourassa et de la rue Salk

Mme Josiane Papillon

-Voie active sécuritaire sur le boul. Gouin – démantèlement

M. Daniel Simard

-Stationnement de camions commerciaux dans les rues résidentielles et présence d'abris tempo

La période de questions de 30 min étant écoulée, M. Adelhaq Sari propose une période de prolongation de 15 min. Cette proposition est appuyée par M. Jean-Marc Poirier.

Mme Alexandra Regalado

-Soutien financier que l'arrondissement apporte aux organismes communautaires pour la mise en œuvre d'actions en lien avec le développement durable

-Date pour l'élaboration finale du plan de développement social

Mme Anna Cardello

-Problèmes de courses automobiles sur Forest et Pigeon

M. Roland Normil

-Quand aura lieu la réouverture de la Maison Culturelle et Communautaire de Montréal-Nord

Mme Diane Cacchione

-Sens unique sur le boul. Gouin

M. Marc Gagnon

-Échéancier de réalisation de la piste cyclable annoncé sur boul. Industriel

Mme Mélanie Nadeau

-Voie active sécuritaire sur le boul. Gouin – démantèlement

-Enlèvement des mesures d'atténuation de la circulation au coin du boul. Gouin et de l'avenue de Rome

M. Paul Lambert

-Projet de piste cyclable sur le boul. Gouin – absence de consultation

Mme Cristina Santucci

-Piste cyclable sur le boul. Gouin – démantèlement

Mme Julie Sigouin

-Remerciements à la conseillère Mme Renée-Chantale Belinga pour sa rencontre avec le comité abeilles sur l'avenue Pelletier et invitation à la mairesse Mme Christine Black et aux autres conseillers à prendre rendez-vous pour venir voir les abeilles.

Mme Alaa Mustapha

-Voie active sécuritaire sur le boul. Gouin – y aurait-il des consultations si le projet se répète

La prolongation de la période de questions de 15 min étant écoulée, Mme Chantal Rossi propose une seconde période de prolongation de 15 min. Cette proposition est appuyée par Mme Renée-Chantal Belinga.

Mme Caroline Angers

-Sens unique permanent sur le boul. Gouin

Mme Mélanie Legault

-Enlèvement des mesures d'atténuation de la circulation au coin de l'avenue de Rome et du Boul. Gouin

-Voie active sécuritaire sur le boul. Gouin – démantèlement

Mme Geatana Colella

-Remerciements de sa part et des résidents de la rue Albert-Brousseau à la mairesse Mme Christine Black, M. Abdelhaq Sari et M. Jean-Marc Poirier pour leur proactivité et leur écoute par rapport aux problèmes récurrents que vivait le voisinage

M. Carl Rodrigue

-Remerciements dans le dossier des problématiques de la rue Albert-Brousseau

-Correctifs demandés pour les dos d'âne, le marquage en jaune près des intersections et un panneau indiquant la borne d'incendie au coin des rues Henrietta et Albert-Brousseau

Mme Sandrine Poitras

-Voie active sécuritaire de façon permanente sur le boul. Gouin

-Déploiement des travaux et l'acceptation de l'option de sens uniques par la ville centre

-Distribution de l'avis aux résidents en même temps qu'aux membres du Comité consultatif Marie-Clarac

-Rôle officiel des membres du Comité consultatif Marie-Clarac dans le projet de voie active sécuritaire

-Consultation des citoyens membres du Comité consultatif Marie-Clarac dans la suite du projet de voie active sécuritaire pour 2021

M. Jean-Michel Petit

-Sens unique sur le boul. Gouin

-Retrait des corridors sanitaires près des écoles

M. Réal Ayotte

-Démantèlement de la voie active sécuritaire sur le boul. Gouin

-Position des élus sur l'implantation future d'une voie active sécuritaire de façon permanente

-Changements prévus à l'Ouest de Bruxelles en septembre

-Démantèlement des structures temporaires à l'Est de la rue des Récollets

-Consultation du Comité consultatif Marie-Clarac et des citoyens de l'arrondissement pour la suite de la voie active sécuritaire

Fin de la période de questions du public à 20 h 25.

---

**CA20 10 212**

**Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2020, à 8 h 45, le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020, à 16 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2020, à 9 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2020, à 11 h.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juin 2020, à 8 h 45, le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020, à 19 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2020, à 16 h, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2020, à 9 h ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2020, à 11 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

**CA20 10 213**

**Déposer aux archives les procès-verbaux du comité consultatif sur la mobilité des rencontres du 6 mai 2020, du 3 juin 2020 et du 9 juillet 2020.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les procès-verbaux du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 6 mai 2020, le 3 juin 2020 et le 9 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1207177020

**CA20 10 214**

**Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 juin 2020.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1207161009

**CA20 10 215**

**Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 août 2020.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1207758001

#### **CA20 10 216**

##### **Appuyer et déposer une résolution visant à souhaiter une bonne rentrée aux élèves montréalais.e.s**

ATTENDU QUE dans les semaines du 24 et 31 août 2020 près de 200 000 jeunes montréalaises et montréalais inscrit à la formation générale au primaire et au secondaire entameront une nouvelle année scolaire ;

ATTENDU QUE ces derniers représentent la relève pour la collectivité montréalaise et que cette relève est importante pour le dynamisme de Montréal ;

ATTENDU QUE les élèves montréalais et montréalaises ont quitté l'école le 13 mars dernier, qu'ils n'ont pu mettre les pieds dans un établissement scolaire depuis plus de 5 mois ;

ATTENDU QUE la crise sanitaire a des conséquences directes sur la réussite éducative ;

ATTENDU QUE les jeunes montréalaises et montréalais ont démontré beaucoup de courage et de résilience pour affronter la réalité inédite du confinement ;

ATTENDU QUE ces derniers inspirent la collectivité par leur courage, un courage qui donne un nouvel élan à la rentrée, un nouveau souffle motivant qui entraîne la société avec eux ;

ATTENDU QUE les arrondissements ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves montréalais.e.s et que, du même coup, ils permettent à ces derniers de développer leur plein potentiel ;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE les élu.e.s du conseil d'arrondissement souhaitent une excellente rentrée scolaire à tous les élèves montréalais.e.s et un bon succès dans leur réussite tout au long de l'année, qu'ils réitèrent l'importance de la persévérance scolaire, particulièrement pour ce retour en classe, et soulignent, par cette résolution, leur soutien.

Adopté à l'unanimité.

15.01

#### **CA20 10 217**

##### **Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1075 pour les travaux de réfection des deux entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1075 pour les travaux de réfection des deux entrées extérieures de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207387002

**CA20 10 218**

**Approuver le renouvellement, pour l'année 2020, de l'entente pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et le boulevard Pie-IX; en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est, accorder une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le renouvellement, pour l'année 2020, de l'entente pour la réalisation du projet de revitalisation des artères commerciales (PRAC) sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX en plus de déployer des interventions, en accord avec la zone de revitalisation urbaine intégrée, auprès des commerçants situés dans le secteur du Nord-Est;

QUE soit accordée une contribution financière de 266 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC);

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187408003

**CA20 10 219**

**Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour l'année 2020, pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198315001

**CA20 10 220**

**Accorder une contribution financière de 28 200 \$, à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.) pour l'utilisation de l'aire de glace à l'aréna Fleury et Rolland pour une durée de trois ans (2020-2023), une somme de 9 200 \$ pour la saison 2020-2021, une somme de 9 400 \$ pour la saison 2021-2022 et une somme de 9 600 \$ pour la saison 2022-2023 et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 28 200 \$ à l'Organisation du Hockey Mineur de Montréal-Nord (O.H.M.M.N.), pour une durée de trois ans (2020-2023), une somme de 9 200 \$ pour la saison 2020-2021, une somme de 9 400 \$ pour la saison 2021-2022 et une somme de 9 600 \$ pour la saison 2022-2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204669004

#### **CA20 10 221**

**Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier de son projet *Escouade radioactive* pour l'année 2020-2021;

QUE soit approuvé le projet d'addenda à la convention à intervenir;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1194988006

#### **CA20 10 222**

**Accorder une contribution financière totalisant 1 700 \$ aux organismes suivants, soit 850 \$ à l'Association des jardiniers du jardin communautaire Tardif et 850 \$ à l'Association des jardiniers du jardin communautaire Oscar.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 850 \$ à Jardin communautaire Tardif pour l'année 2020;

QUE soit accordée une contribution financière de 850 \$ à Jardin communautaire Oscar pour l'année 2020;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1207367006



**CA20 10 223**

**Approuver le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Club de hockey Midget AAA Laval-Montréal (Midget AAA) pour l'utilisation de l'aréna Fleury et les services connexes offerts par l'arrondissement pour une période de 3 ans (2020-2023) et accepter une somme totalisant 28 200 \$, soit une somme de 9 200 \$ pour la saison 2020-2021, une somme de 9 400 \$ pour la saison 2021-2022 et une somme de 9 600 \$, pour la saison 2022-2023.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et le Club de hockey Midget AAA Laval-Montréal (Midget AAA) pour l'utilisation de l'aréna Fleury et les services connexes offerts par l'arrondissement pour une durée de 3 ans (2020-2023);

QUE soit acceptée une somme totalisant 28 200 \$, soit une somme de 9 200 \$ pour la saison 2020-2021, une somme de 9 400 \$ pour la saison 2021-2022 et une somme de 9 600 \$ pour la saison 2022-2023;

ET QUE ces recettes soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1204669003

**CA20 10 224**

**Autoriser la signature du bail de location avec l'organisme Communauto inc. pour divers emplacements sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la secrétaire d'arrondissement ou son représentant à signer le bail de location pour quatre (4) cases de stationnement à l'organisme Communauto, soit :

- un (1) espace dans le stationnement situé à l'arrière de la Maison culturelle et communautaire;
- un (1) espace situé dans le stationnement du parc Sauvé;
- deux (2) espaces situés dans le stationnement extérieur, au nord de la rue de Charleroi (existant), à l'est de l'avenue Saint-Julien, à proximité de la mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.

ET QUE ces recettes soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1207177021

**CA20 10 225**

**Autoriser la prolongation, pour une durée d'une année supplémentaire, l'engagement de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom de « La Route de Champlain » afin d'offrir une programmation estivale en 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la prolongation, pour une durée d'une année supplémentaire, l'engagement de l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom de « La Route de Champlain » afin d'offrir une programmation estivale en 2023;

ET QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1174988011

#### **CA20 10 226**

**Approuver l'addenda à la convention de contribution financière intervenue avec Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé l'addenda à la convention de contribution financière intervenue avec Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1204394002

#### **CA20 10 227**

**Approuver l'addenda à la convention de contribution financière intervenue avec Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2020.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé l'addenda à la convention de contribution financière intervenue avec Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1204394001

#### **CA20 10 228**

**Approuver le projet d'acte de correction entre la Ville de Montréal et Odette Lefebvre quant à la dénomination erronée dans l'acte de vente publié sous le numéro 5 396 333.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'acte de correction entre la Ville de Montréal et Odette Lefebvre quant à la dénomination erronée dans l'acte de vente publié sous le numéro 5 396 333;

ET QUE la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à signer l'acte de correction.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1202577004

**CA20 10 229**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2020 et au 31 juillet 2020.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 juin 2020 et au 31 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1207606013

**CA20 10 230**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2020 et au 31 juillet 2020.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juin 2020 et au 31 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1207606014

**CA20 10 231**

**Approuver une dépense supplémentaire de 1 839,60 \$ taxes incluses, à AQUAM Spécialiste Aquatique, pour l'achat de quatre rampes d'accès à l'eau pour personnes à mobilité réduite pour nos quatre piscines extérieures, pour une dépense totale de 43 211,33 \$.**

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée une dépense supplémentaire de 1 839,60 \$, taxes incluses, à AQUAM Spécialiste Aquatique, pour l'achat de quatre rampes d'accès à l'eau pour personnes à mobilité réduite pour nos quatre piscines extérieures, pour une dépense totale de 43 211,33 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1191280003

**CA20 10 232**

**Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement 1530-14 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le remorquage des véhicules qui nuisent aux opérations de déneigement.**

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement 1530-14 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le remorquage des véhicules qui nuisent aux opérations de déneigement.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1530-14 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement afin de permettre le remorquage des véhicules qui nuisent aux opérations de déneigement.

40.01 1202577007

### **CA20 10 233**

**Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc.**

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA20-10-0001-3 modifiant le Règlement RGCA20-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2020) afin d'abroger les articles portant sur le branchement des égouts et d'aqueduc.

40.02 1207987005

### **CA20 10 234**

**Adopter le projet de résolution PP-041 afin de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 173 770 du cadastre du Québec, soit le 10155, boulevard Saint-Vital, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution visant l'occupation de l'immeuble situé au 10155, boulevard Saint-Vital soit le lot 1 173 770 du cadastre du Québec par un centre d'hébergement pour jeunes et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille R5-242 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un usage public de classe C (service) pour un centre d'hébergement au lieu d'un usage résidentiel.

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une modification soit réalisée afin que la fenestration minimale soit respectée pour la salle à manger du rez-de-chaussée, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QU'une consultation écrite soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 2020-049.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1194602002

**CA20 10 235**

**Adopter le projet de résolution PP-042 afin de permettre l'occupation par un centre d'hébergement pour jeunes du bâtiment situé sur le lot 1 095 161 du cadastre du Québec, soit le 6014-6016, rue de Charny, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un projet de résolution visant l'occupation de l'immeuble situé au 6014-6016, rue de Charny soit le lot 1 095 161 du cadastre du Québec par un centre d'hébergement pour jeunes en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille R10-804 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un usage public de classe C (service) pour un centre d'hébergement au lieu d'un usage résidentiel.

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une suite soit donnée à cette demande par la délivrance d'un permis de construction, afin de remettre en état le garage et ainsi permettre le stationnement d'un véhicule à l'intérieur, dans les 12 mois, sous peine rendre caduque cette résolution;

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QU'une consultation écrite soit tenue conformément à l'arrêté ministériel 2020-049.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1194602001

**CA20 10 236**

**Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.055 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre l'usage « restaurant » dans la zone C19-434.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 8 au 22 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1207040005

**CA20 10 237**

**Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.055 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre l'usage « restaurant » dans la zone C19-434.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le second projet de Règlement 1562.055 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre l'usage « restaurant » dans la zone C19-434.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1207040005

#### **CA20 10 238**

**Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.056 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 8 au 22 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1205995004

#### **CA20 10 239**

**Déposer le procès-verbal de consultation écrite et adopter le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.056 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.056 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu R.R.1562.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1205995004

#### **CA20 10 240**

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de plancher du rez-de-chaussée de 2,71 m au-dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,8 m, et un coefficient d'occupation au sol de 0,21 au lieu de 0,4 pour le 11439, avenue des Récollets, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 8 au 22 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1205995007

#### CA20 10 241

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une hauteur de plancher du rez-de-chaussée de 2,71 m au-dessus du niveau du trottoir au lieu de 1,8 m, et un coefficient d'occupation au sol de 0,21 au lieu de 0,4 pour le 11439, avenue des Récollets, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, un coefficient d'occupation au sol de 0,21 au lieu de 0,4 et une hauteur du plancher du rez-de-chaussée de 2,71 m au-dessus du trottoir au lieu de 1,8 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée au bâtiment situé 11439, avenue des Récollets.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1205995007

#### CA20 10 242

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale de 0,3 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,59 m au lieu de 2,25 m pour le 3435, rue Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation écrite tenue du 8 au 22 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1203827004

#### CA20 10 243

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale de 0,3 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,59 m au lieu de 2,25 m pour le 3435, rue Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant de 0,3 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,59 m au lieu de 2,25 m;

QUE cette dérogation soit conforme au certificat de localisation préparé par Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, daté du 27 avril 2020;

QUE cette dérogation soit adoptée lors du même conseil d'arrondissement que pour l'adoption d'une demande d'usage conditionnel pour la même adresse;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 174 663 du cadastre du Québec, soit le 3435, rue Mont-Joli.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1203827004

#### **CA20 10 244**

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'occupation du bâtiment par un bureau de courtage immobilier pour le 3435, rue de Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite tenue du 8 au 22 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1203827005

#### **CA20 10 245**

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'occupation du bâtiment par un bureau de courtage immobilier pour le 3435, rue de Mont-Joli, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation par un usage «bureau» aux conditions suivantes:

- La délivrance du permis de transformation et du certificat d'autorisation relatif à la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté, la résolution devient nulle et sans effet;
- Toute autre disposition continue de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Document préparé par M.Noureddine Larbi, propriétaire, portant le numéro de référence AG2020-DDRU-MTLN/5, datés du 29 juin 2020;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 663 du cadastre du Québec, soit le 3435, rue Mont-Joli, zone RM33-279.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1203827005



**CA20 10 246**

**Statuer sur diverses recommandations du comité consultatif sur la mobilité qui a siégé le 9 juillet 2020, en vertu du Règlement 1570 sur la circulation routière.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

Conformément au Règlement 1570 relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement, il est recommandé :

QUE soient autorisées les demandes suivantes :

- Interdire l'accès au terrain public vacant situé au 4801, boulevard Léger en ajoutant des bollards et des pancartes d'interdiction de stationner;
- Retirer une voie de virage en double à l'approche Nord du boulevard Sainte-Colette à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa;

QUE soient refusées les demandes suivantes :

- Interdire le stationnement de part et d'autre de l'entrée charretière situé au 11076, avenue London.

QUE le tout soit mis en œuvre par la Direction des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1207177019

**CA20 10 247**

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: retirer l'enseigne localisée au parapet de l'étage, tout affichage publicitaire et promotionnel sur le bâtiment incluant ceux fixés aux garde-corps et sur les vitres et permettre l'installation d'une enseigne et de six auvents, pour le 10490, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande ayant pour but retirer l'enseigne localisée au parapet de l'étage, tout affichage publicitaire et promotionnel sur le bâtiment incluant ceux fixés aux garde-corps et sur les vitres et permettre l'installation d'une enseigne et de six auvents pour le 10490, boulevard Pie-IX, tel que présenté sur le document intitulé « projet d'affichage » préparé par Monsieur Daniel Brien pour la compagnie Groupe enseignes Dominion daté du 09-07-2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à :

-à la délivrance d'un certificat d'autorisation dans les 6 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

-au dépôt d'une garantie financière de 10 % de la valeur des travaux qui soit déposée lors de la délivrance du certificat. Que cette garantie soit libérée comme suit :

- 100 % lorsque le projet sera complété.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 6 226 396 du cadastre du Québec soit le 10490, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1204602003

#### CA20 10 248

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de 2 étages avec logement au sous-sol, située au 11349, avenue Pigeon, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment trifamilial isolé de 2 étages avec logement au sous-sol, situé au 11349, avenue Pigeon et conformes aux plans préparés par George Guirguis, architecte, en collaboration avec le studio AD, datés de mai 2020;

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

-à la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

-des allèges soient installées au bas des cinq fenêtres principales en façade du bâtiment, soit les deux les plus à gauche et les trois les plus à droite;

-au dépôt lors de la délivrance du permis d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25% à la suite aux travaux de raccordement;
- 25% à la suite aux travaux de fondation;
- 25% à la suite aux travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet.

ET QUE le tout soit applicable sur le 1 844 811 du cadastre du Québec, soit le 11349, avenue Pigeon.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1207161011

#### CA20 10 249

**Nommer Mme Amina Djellouli à titre de préposée au secrétariat, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de huit semaines, à compter du 5 septembre 2020, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Amina Djellouli, matricule 100244152, à titre de préposée au secrétariat, (emploi : 791410, poste : 79426), groupe de traitement 12-04E, à la Division des relations avec les citoyens et communication de la Direction d'arrondissement, et ce, à compter du 5 septembre 2020, avec une période d'essai de huit semaines, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1208539001

#### CA20 10 250

**Nommer M. Robin Paquette, à titre de chef de section des bibliothèques, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Robin Paquette (matricule : 100281060), à titre de chef de section des bibliothèques (emploi : 211950, poste : 31133), groupe de traitement FM06, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 septembre 2020, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1204394003

#### **CA20 10 251**

**Titulariser M. Céleste Miantoko, à titre d'opérateur-dépanneur d'arrondissement, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 5 septembre 2020.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Céleste Miantoko, matricule 100012176, à titre d'opérateur-dépanneur d'arrondissement, (emploi : 609600), groupe 14-012, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 5 septembre 2020;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1208224010

#### **CA20 10 252**

**Nommer Mmes Florence Brunet, Audrey Dupuis et Caroline Robichaud à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un second mandat, d'une période de deux ans.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient nommées Mmes Florence Brunet, Audrey Dupuis et Caroline Robichaud à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un second mandat, d'une durée de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1207161010

#### **CA20 10 253**

**Prendre acte du premier avis du Conseil jeunesse de Montréal-Nord intitulé : Consultation auprès des jeunes de Montréal-Nord sur l'offre de services jeunesse dans le cadre du redéploiement de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et de l'occupation du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

De prendre acte du premier avis du Conseil jeunesse de Montréal-Nord, intitulé *Consultation auprès des jeunes de Montréal-Nord sur l'offre de services jeunesse dans le cadre du redéploiement de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et de l'occupation du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa* ainsi que des recommandations émises à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1204988005

#### **CA20 10 254**

**Déposer les déclarations d'engagement jeunesse de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et des élus du conseil d'arrondissement pour souligner la journée internationale de la jeunesse qui a eu lieu le 12 août 2020.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient déposées les déclarations d'engagement jeunesse de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et des élus du conseil d'arrondissement pour souligner la journée internationale de la jeunesse qui a eu lieu le 12 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

61.01

---

Mme Christine Black  
mairesse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020.